

## COMPTE-RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

### **1. Suivi de la stratégie et de l'impact social, environnemental et du gouvernement d'entreprise**

La section ESG de notre site Internet [www.ekkio.eu](http://www.ekkio.eu) ainsi que le rapport intégré disponible sur ce même site détaillent l'ensemble des actions mises en œuvre par Ekkio Capital sur ces thématiques.

### **2. Dialogue avec les sociétés détenues**

En tant qu'actionnaire majoritaire actif, Ekkio Capital accompagne les sociétés de son portefeuille pour accélérer leur transformation en leur apportant moyens financiers et expertise.

Au-delà de notre expertise financière, nous avons développé une relation proche avec nos participations à travers les réunions périodiques organisées avec le management ainsi que les Conseils de Surveillance et les Comités au sein desquels nous sommes un acteur majeur.

Par ailleurs, Ekkio Capital s'est efforcé d'initier et d'entretenir une démarche ESG avec le management des sociétés détenues afin de les faire progresser sur leur performance extra financière. Selon la situation et la politique d'investissement du fonds, des objectifs ESG ont été formalisés et sont suivis lors de comités de pilotage dédiés.

### **3. Exercice des droits de vote :**

Ekkio Capital est présent dans l'ensemble des Conseils de Surveillance de ses participations. Nous avons pris part à l'ensemble des décisions qui nous ont été proposées. Les droits de vote ont été exercés dans le meilleur intérêt des sociétés et donc, des investisseurs de nos fonds.

Les votes les plus importants de l'année 2025 ont notamment :

- autorisé des opérations d'acquisition (croissance externe) par plusieurs sociétés du portefeuille (et notamment la mise en place d'augmentations de capital et d'emprunts)
- autorisé des opérations de développement (croissance interne) par le biais d'investissements (Capex principalement)

Durant les assemblées générales de 2025, Ekkio Capital a soutenu les opérations d'augmentations de capital pour 5 sociétés en portefeuille.

Ekkio Capital ne détient pas de sociétés cotées et n'a pas fait appel à des conseillers en vote.

### **4. La coopération avec les autres actionnaires :**

La coopération avec les autres actionnaires s'est matérialisée par les décisions prises au sein des instances de nos participations.

### **5. La communication avec les parties prenantes pertinentes :**

Le section démarche RSE de notre site Internet [www.ekkio.eu](http://www.ekkio.eu) ainsi que le rapport intégré disponible sur ce même site détaillent concrètement l'ensemble des actions mises en œuvre par Ekkio Capital sur ces thématiques.

### **6. La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels :**

Le Code de Conduite et de Déontologie présente le dispositif en œuvre au sein d'Ekkio Capital en matière de prévention et gestion des conflits d'intérêts.

Aucun conflit d'intérêts avérés sur la période considérée.